

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 40 Formation pratique: agir en tant que sage-femme 3			
Code	PAMI3B40SF	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	26 C	Volume horaire	630 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sandrine MATHOT (sandrine.mathot@helha.be) Céline BERTRAND (celine.bertrand@helha.be) Christine KNAPCZYK (christine.knapczyk@helha.be) Caroline PIERSON (caroline.pierson@helha.be)		
Coefficient de pondération	260		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Selon le référentiel de compétences intégré interréseaux, nous attendons des étudiants du bloc 3 qu'ils maintiennent les acquis des années précédentes.

Les aptitudes et les attitudes à développer et à acquérir durant le bloc 3 sont les suivantes : l'étudiant est amené à agir de façon autonome ou accompagnée dans plusieurs situations, de façon globale, autant dans l'eutocie que dans la dystocie.

Pré-requis pour l'UE 40 : UE 23-24-25 ET 28 du BLOC 2.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
 - 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
 - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
 - 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique
- Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**
 - 3.1 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
 - 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.3 3. Participer à la démarche qualité
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
 - 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
 - 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
 - 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 - 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 5 **Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**
 - 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition

- 5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques
- Compétence 6 **Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**
- 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
- 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
- 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
- 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- 7.3 3. Développer la relation d'aide
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Dans un contexte supervisé, l'étudiant :

- Réalise une démarche clinique globale en collaboration, durant les périodes préconceptionnelles, prénatales, perinatales et postnatales.
- Assure le suivi et l'accompagnement d'une parturiente et de son/ses enfant(s) à naître (accueil, travail et post-partum immédiat).
- Assure la surveillance globale de plusieurs accouchées et de leurs nouveaux-nés jusqu'au retour de couches.
- Prend soin d'un nouveau-né hospitalisé en néonatalogie, appareillé et présentant un problème de santé.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAMI2B23SF, PAMI2B24SF, PAMI2B25SF, PAMI2B28SF

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B40SF- Formation pratique: agir en tant que sage-femme 3 630h / 26 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Prestations techniques en obstétrique et en néonatalogie	42 h
AIP Enseignement clinique: stages, séminaires et activités d'intégration associées	426 h
Travail personnel d'intégration des compétences	150 h
Séminaires 3: Titulariat	12 h

Contenu

Prestations techniques en néonatalogie:

- Analyse des courbes de percentiles
- Administration des médicaments au nouveau-né en IVD et IVL
- Soins d'hygiène en incubateur
- Soins d'hygiène sur table chauffante
- Bain emmaillotté
- Mise en place de la sonde gastrique
- Mise en place d'un cathéter veineux périphérique
- Ponction sanguine (microméthode et en veineux)
- Soins au nouveau-né sous oxygénothérapie
- Réanimation néonatale : mises en situation

Prestations techniques en obstétrique

- 1 – rappel de 2BSF : ouverture set stérile, manipulation des pompes à débit contrôlé, rappel sur le sondage urinaire en situation obstétricale, rappel sur transfusion sanguine
- 2 – rédaction d'une check liste de vérification de salle de naissance (gestion de salle), assistance Anesthésie Loco-Régionale
- 3 – approche gestes perpartum : TV, RAPE, électrode interne, Ph au scalp, Rappel sur l'administration des traitements en cas de déclenchement
- 4 – simulation sur mannequin de l'accouchement sommet fléchi OP ,

Atelier d'écriture professionnelle : tenue du Dossier Obstétrical, partogramme
 5 - simulation sur mannequin : accouchement sommet fléchi OS
 Gestuel de la délivrance
 Prélèvement au cordon et placentaire
 6 - Simulation de l'assistance accouchement instrumenté
 7 - Pratique de l'épisiotomie et sutures.
 Réflexion sur le rôle de l'étudiante sage-femme en cas de césarienne en urgence

Démarches d'apprentissage

Démonstrations des techniques, exercices, manipulations

Dispositifs d'aide à la réussite

SAR

Sources et références

Référentiel de compétences intégré interréseaux pour le bachelier sage-femme

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Activité d'apprentissage "PT en néonatalogie": Fiches techniques.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieur à 10/20) décrits dans la fiche ECTS. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session.

La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Rap	100	Rap	100	Rap	100
Période d'évaluation	Evp	100	Exp	100	Exp	100

Rap = Rapport(s), Evp = Evaluation pratique, Exp = Examen pratique

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, se référer au document annexe de la fiche ECTS intitulé : "Modalités évaluation (annexe I aux fiches ECTS) UE 40 Bloc 3 (PAMI3B40SF 2021-2022)".s

Document que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).